



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Léa PERRELLE - Stagiaire Programme Régional de  
Conservation des Oiseaux des zones humides agricoles**  
**Ligue pour la Protection des Oiseaux Bourgogne Franche-Comté**  
Maison de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté  
7 rue Voirin – 25000 Besançon

E-mail : [stagiairebfc.oiseauxprairiaux@lpo.fr](mailto:stagiairebfc.oiseauxprairiaux@lpo.fr)  
Tél. portable : 06 88 93 42 47

## Sauvegarde des oiseaux des milieux agricoles

### Le saviez-vous ?

Le courlis cendré et le vanneau huppé sont des oiseaux emblématiques des milieux agricoles. En Franche-Comté ils sont visibles de fin février à fin août. Le vanneau pouvant être observé également pendant l'hiver, formant des groupes sociaux dans les champs. Ces deux espèces affectionnent les vallées humides et nichent au sol. Le courlis préférera installer son nid dans les prairies de fauche ou les pâtures, quant au vanneau, les parcelles cultivées lui conviendront davantage.



Courlis cendré (*Numenius arquata*)



Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

### Des espèces en déclin...

Depuis plusieurs années, les populations de vanneaux huppés et de courlis cendrés diminuent. Ces oiseaux rares nichent et se nourrissent dans les prairies et les cultures. Depuis 2011, la LPO a mis en place un "Plan Régional de Conservation" pour sauvegarder ces oiseaux des zones humides agricoles. Ce programme a pour objectif la surveillance et la protection, en lien avec les agriculteurs, des nichées de vanneaux et de courlis mais aussi d'autres espèces liées au même milieu, telles que le râle des genêts, le pipit farlouse et le tarier des prés, mais aussi la bécassine des marais et la marouette ponctuée.

## Quelles mesures de protection ?

Les nids de vanneaux, présents essentiellement en labours dans notre région, sont localisés par piquetage d'une petite zone à contourner. Dans le cas du courlis et des autres espèces nichant dans les prairies de fauche, il est nécessaire de prendre en compte le calendrier des fenaisons et de mettre en place des retards de fauche avec l'exploitant, associés à une fauche centrifuge et si possible au maintien de bandes refuges et à une réduction de la vitesse de fauche.

### Vous êtes habitant ou agriculteur

**N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et/ou de votre souhait d'être accompagné dans la mise en place de mesures de protection en faveur de ces oiseaux.**



Exemple de mesure de protection



**Avis aux promeneurs : maintenez votre chien en laisse dans les secteurs sensibles (abords de prairies humides, etc) de mars à juillet.**

## Bilan 2021

### Vanneau huppé :

- Sur les 48 nids localisés, 30 ont nécessité une protection (contrats avec 6 exploitants).
- 21 nichées sont arrivées à terme avec un minimum observé de 72 jeunes.

### Courlis cendré :

- Sur les 12 couples suivis, 9 ont nécessité une mesure de conservation passée avec 6 exploitants (fauche tardive au 1<sup>er</sup> juillet, fauche centrifuge, maintien de bandes refuge).
- Un minimum de 23 jeunes a été observé.

### Rôle des genêts :

- 3 mâles chanteurs ont bénéficié de fauche tardive au 31 août par deux exploitants.

Ce programme existe depuis plus de 10 ans. Plus de 90 agriculteurs sont sensibilisés à la démarche et en moyenne, chaque année, selon les conditions météorologiques et la nidification des espèces, une douzaine d'entre eux participe directement à la conservation des nichées. Cette année, la LPO poursuit ce programme notamment sur **la basse et la moyenne vallée de l'Ognon (25, 39, 70), la vallée du Durgeon (70), de la Seille (39), de la Vallière (39) et partout où il sera nécessaire d'intervenir pour aider au succès de reproduction de ces espèces.**